



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-quatrième session ordinaire

Genève, 18 et 19 octobre 1990

RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES PENDANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1990

Document établi par le Bureau de l'Union

I. ETAT DE L'UNION

1. Aucune modification n'est intervenue durant les neuf premiers mois de 1990 en ce qui concerne la composition de l'Union. Celle-ci comprend donc toujours 19 Etats membres: Afrique du Sud, Allemagne (République fédérale d'), Australie, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Suisse. A l'exception de la Belgique et de l'Espagne, tous sont parties à l'Acte révisé du 23 octobre 1978 de la Convention UPOV.

2. Par lettre en date du 31 janvier 1990, le Gouvernement de la Tchécoslovaquie a demandé, conformément à l'article 32.3) de l'Acte révisé de 1978, l'avis du Conseil sur la conformité de la législation de la Tchécoslovaquie avec les dispositions de la Convention. Le Conseil s'est réuni en session extraordinaire (la neuvième) le 27 avril 1990, sous la présidence de M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas), pour examiner cette demande; il a décidé à l'unanimité de donner un avis positif sur ladite conformité.

II. REUNIONS

3. Le Conseil a tenu sa neuvième session extraordinaire le 27 avril (voir ci-dessus).

4. Le Comité consultatif a tenu sa quarante et unième session le 27 avril sous la présidence de M. W.F.S. Duffhues (Pays-Bas). Les travaux du Comité ont donné les principaux résultats suivants :

i) Le Comité a pris connaissance de l'évolution des travaux menés à l'OMPI et au GATT, ainsi qu'au sein des Communautés européennes, sur des projets ayant des incidences sur l'UPOV (projet de traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets, travaux du groupe TRIPS dans le cadre des négociations d'Uruguay du GATT et projet de proposition de règlement du Conseil des Communautés européennes sur le droit d'obtenteur communautaire).

ii) Dans le cadre des travaux de préparation de la Conférence diplomatique pour la révision de la Convention UPOV, il a :

a) préconisé de ne pas tenir de deuxième session du Comité d'experts (conjoint de l'OMPI et de l'UPOV) sur l'interface entre la protection par brevet et la protection par certificat d'obtention végétale dans le proche avenir, mais de revoir la situation après la Conférence diplomatique, si besoin est;

b) décidé de modifier le calendrier des réunions, et notamment d'organiser une nouvelle Réunion avec les organisations internationales (la cinquième);

c) décidé, compte tenu de la révision de la Convention, d'ajouter certaines organisations internationales non gouvernementales à la liste de celles qui sont invitées à la cinquième Réunion avec les organisations internationales et à la vingt-quatrième (présente) session ordinaire du Conseil.

iii) Il a pris note de l'état d'avancement de la préparation du séminaire de l'UPOV qui s'est tenu de Budapest (voir aux paragraphes 7 à 9 ci-dessous) et des activités qu'il est proposé de mener au Japon en 1990 et 1991 (une réunion préparatoire se tiendra du 27 au 30 novembre 1990 et un séminaire est prévu pour 1991).

5. Pour les travaux du Comité d'experts (conjoint de l'OMPI et de l'UPOV) sur l'interface entre la protection par brevet et la protection des obtentions végétales et du Comité administratif et juridique, ainsi que de la conférence organisée par la Chambre de commerce internationale (CCI) sur l'interface entre la protection par brevet et la protection des obtentions végétales, on se reportera au document C/24/9.

6. Pour les travaux du Comité technique et des groupes de travail techniques, on se reportera au document C/24/10.

7. Du 17 au 21 septembre 1990 s'est tenu à Budapest (Hongrie) un séminaire sur la nature et la raison d'être de la protection des variétés végétales dans le cadre de la Convention UPOV. Celui-ci constitue le premier séminaire régional organisé par l'UPOV en collaboration avec les autorités du pays hôte. Les participants (une cinquantaine au total) venaient des pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Israël, Italie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Tchécoslovaquie, Union soviétique (17).

8. Le Secrétaire général de l'UPOV a ouvert le séminaire; M. Endre Mándy, Sous-secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'agriculture de la Hongrie, a ensuite prononcé une allocution de bienvenue, et le Président du Conseil, M. W.F.S. Duffhues, a évoqué dans un exposé liminaire la place de la protection des obtentions végétales dans le monde d'aujourd'hui. Les thèmes suivants ont ensuite été abordés par des orateurs issus de services chargés de la protection

des obtentions végétales ou de l'examen des variétés, d'entreprises de sélection publiques ou privées et du Bureau de l'Union : histoire de la Convention UPOV et raison d'être de la protection; dispositions de la Convention, notamment celles relatives à l'étendue de la protection et l'examen des variétés, leur application pratique et les perspectives d'avenir; l'interface entre la protection des obtentions végétales et d'autres formes de propriété intellectuelle; l'expérience acquise par la Hongrie; l'incidence de la protection des obtentions végétales sur l'amélioration des plantes et les activités semencières dans un pays à économie de marché, ainsi que sur le transfert de technologie. Une visite a été organisée à l'Institut de recherches agronomiques de Martonvásár.

9. Au cours du séminaire, M. V. Shevelukha, membre de l'Académie d'agriculture et ancien Vice-ministre de l'agriculture de l'Union soviétique, a exposé l'évolution de la situation en Union soviétique en ce qui concerne la protection des obtentions végétales. Il a fait savoir qu'un projet de loi sur la protection des variétés végétales et des races animales qui se fonde sur la Convention UPOV a été examiné par l'Académie d'agriculture et sera transmis prochainement aux instances gouvernementales.

III. RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS

10. Le 4 janvier 1990, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Wilfried Delforge, Président de la section belge de la CIOPORA.

11. Le 10 janvier, le Secrétaire général adjoint a participé, sur invitation, à une réunion organisée par la Green Industry Biotechnology Platform (GIBiP) à Amsterdam (Pays-Bas). Des visites ont été faites à des obtenteurs néerlandais de plantes potagères, et le Secrétaire général adjoint a participé aux discussions relatives à la révision de la Convention.

12. Le 11 janvier, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Parry Mulleavy, Directeur général de la Mushroom Corporation (Michigan, Etats-Unis d'Amérique), laquelle s'intéresse à la protection des champignons comestibles, en particulier de la morille.

13. Du 24 au 26 janvier, le Secrétaire général adjoint a participé à Munich (République fédérale d'Allemagne) à des réunions d'un groupe de travail ad hoc sur l'harmonisation et les biotechnologies de l'Office européen des brevets dans lesquelles ont été examinées les questions qu'il était proposé de discuter à la session que le Comité d'experts (conjoint de l'OMPI et de l'UPOV) sur l'interface entre la protection par brevet et la protection par certificat d'obtention végétale tenue la semaine suivante.

14. Le 8 février, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Yoon Kyu Kim, Attaché de la Mission permanente de la République de Corée à Genève chargé de la propriété intellectuelle. M. Kim a demandé des informations et des documents au sujet de la protection des obtentions végétales.

15. Le 19 février, le Secrétaire général adjoint a rendu visite au Secrétaire du département de l'agriculture du Ministère de l'agriculture à New Delhi (Inde), avec le secrétaire de ce département chargé des semences. Il a décrit le système de la protection des obtentions végétales préconisé par l'UPOV et a répondu à des questions.

16. Du 20 au 24 février, le Secrétaire général adjoint a participé à une conférence internationale sur la science et la technique des semences à New Delhi (Inde). Il a présidé la session de la conférence qui a traité de la mise au point des variétés hybrides, de la production des semences et de la protection des obtentions végétales et a présenté dans cette session un exposé au sujet du "système international de la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV".

17. Du 19 au 23 février, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à la deuxième session du groupe de travail ad hoc pour l'établissement d'un instrument juridique sur la diversité biologique de la planète qui s'est tenue au Palais des Nations à Genève. Le groupe de travail a notamment convenu d'établir une étude sur les relations entre les droits de propriété intellectuelle et l'accès aux ressources génétiques et aux biotechnologies.

18. Le 28 mars, le Secrétaire général adjoint a participé à un symposium sur les défis des biotechnologies dans un environnement juridique et économique en mutation organisé par la Chambre de commerce internationale à Paris (France). Il a contribué aux débats en parlant de l'UPOV et de l'évolution dans le domaine de la protection des obtentions végétales.

19. Les 5 et 6 avril, le Secrétaire général adjoint et des fonctionnaires du Bureau de l'Union ont participé à une conférence organisée par la Chambre de commerce internationale à l'intention des organisations non gouvernementales sur l'interface entre la protection par brevet et la protection par certificat d'obtention végétale (voir document C/24/9).

20. Le 17 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. J. van Wijk, de l'Université d'Amsterdam. M. van Wijk est aussi le secrétaire d'un groupe d'étude, établi par le Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas, sur les biotechnologies et la protection de la propriété intellectuelle en relation avec les pays en développement.

21. Les 28 et 29 mai, le Secrétaire général adjoint a participé à Munich (République fédérale d'Allemagne) à une réunion d'un groupe de travail ad hoc sur l'harmonisation et les biotechnologies de l'Office européen des brevets dans laquelle ont été examinées notamment les propositions pour la révision de la Convention UPOV.

22. Les 31 mai et 1er juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à Pérouse (Italie) à un forum sur le droit des biotechnologies et y a présenté un exposé.

23. Les 7 et 8 juin, le Secrétaire général adjoint a rendu visite aux autorités de la Finlande à Helsinki en relation avec leur intention d'instaurer un système de protection des obtentions végétales et d'adhérer à l'UPOV.

24. Du 11 au 15 juin, le Secrétaire général adjoint a participé à Séville (Espagne) aux congrès de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et de l'Association internationale des obtenteurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL).

25. Du 9 au 13 juillet, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont participé à la troisième session du groupe de travail ad hoc pour l'établissement d'un instrument juridique sur la diversité biologique de la planète qui s'est tenue au siège du BIT à Genève.

26. Le 12 juillet, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de deux membres de la Mission permanente de la Chine à Genève; ceux-ci ont demandé des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales.

27. Les 6 et 7 août, le Secrétaire général adjoint a participé à Buenos Aires (Argentine) à une conférence sur "la protection des obtentions végétales, situation actuelle et perspectives d'avenir", et y a présenté un exposé. A cette occasion, il a aussi rencontré les autorités de l'Argentine compétentes en matière de protection des obtentions végétales ainsi que des représentants des milieux intéressés. Il a discuté en particulier des modifications que le Gouvernement de l'Argentine envisage d'apporter à la législation sur la protection des obtentions végétales afin de la mettre en conformité avec la Convention UPOV et de permettre à l'Argentine d'adhérer à l'UPOV.

28. Les 9 et 10 août, le Secrétaire général adjoint a été à Montevideo (Uruguay), où il a rencontré les autorités de l'Uruguay compétentes en matière de protection des obtentions végétales afin de discuter, en particulier, des modifications que le Gouvernement de l'Uruguay envisage d'apporter à la législation sur la protection des obtentions végétales pour la mettre en conformité avec la Convention UPOV et permettre à l'Uruguay d'adhérer à l'UPOV. Il y a également rencontré des représentants des milieux intéressés et présenté un exposé au cours d'une conférence spécialement organisée à l'occasion de sa visite.

29. Au cours de son séjour à Montevideo, le Secrétaire général adjoint a également participé à une réunion organisée par l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI). L'ALADI s'efforce actuellement de mettre sur pied un système de certification des semences uniforme pour l'Amérique latine et considère que la protection des obtentions végétales pourrait être un complément à ce projet; il a été convenu que l'ALADI et l'UPOV échangeraient dans un premier temps des informations.

30. Du 12 au 15 août, le Secrétaire général adjoint a participé à Ames (Iowa, Etats-Unis d'Amérique) au quatrième Symposium international sur la mise au point et la mise en oeuvre de nouvelles techniques d'identification variétale organisé avec le concours de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA); il y a présenté un exposé.

31. Les 16 et 17 août, le Secrétaire général adjoint a rendu visite à l'Office des brevets et des marques des Etats-Unis d'Amérique et au Ministère de l'agriculture à Washington, D.C. Il a également participé à Beltsville (Maryland) à une réunion des chefs des projets nationaux de recherche sur les plantes cultivées et des administrateurs du Service de la recherche agronomique; au cours de cette réunion, convoquée spécialement à l'occasion de sa visite, il a décrit la situation actuelle et l'évolution future de la Convention UPOV.

32. Les 20 et 21 août, le Secrétaire général adjoint a participé à Rodd's Mill River Resort (Ile du Prince Edouard, Canada) à la Conférence sur la protection des obtentions végétales de pomme de terre organisée par la Commission du commerce de pommes de terre de l'Ile du Prince Edouard et coordonnée par la Commission consultative de la côte atlantique pour la pomme de terre; il y a présenté un exposé.

33. Du 12 au 15 septembre, le Secrétaire général adjoint a participé à Yalova, près d'Istanbul (Turquie), au Symposium international sur la certification des semences organisé par le Ministère de l'agriculture, des forêts et des

questions rurales de la Turquie et l'Association turque des producteurs de semences, et y a présenté un exposé. Au cours de ce symposium, il a été annoncé qu'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales avait été soumis au Parlement et que l'on prévoyait que la procédure parlementaire prendrait deux ans.

34. Le 16 septembre, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à Osaka (Japon) à une journée d'étude internationale sur l'amélioration des plantes fruitières et ornementales et la protection des obtentions végétales organisée conjointement par le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, l'Association japonaise pour l'Exposition internationale des jardins et espaces verts et le Jardin gouvernemental du Japon; il y a présenté un exposé.

35. Du 30 septembre au 2 octobre, le Secrétaire général adjoint a participé à Ottawa (Canada) à une réunion sur les droits de propriété intellectuelle organisée dans le cadre des "Keystone International Dialogue Series on Plant Genetic Resources".

36. Enfin, en relation avec les activités qu'il est proposé de mener au Japon en 1990 et 1991, le Secrétaire général adjoint a eu des contacts avec les autorités des pays de l'Asie du sud-est qui seront invités à participer à ces activités (Chine, Indonésie, Malaisie, République de Corée, Philippines, Singapour et Thaïlande). Les sessions du groupe de travail ad hoc pour l'établissement d'un instrument juridique sur la diversité biologique de la planète ont également donné lieu à des rencontres avec des personnalités dont les activités dans le domaine des ressources génétiques et le développement débouchent sur un intérêt pour la protection des obtentions végétales.

IV. PUBLICATIONS

37. En janvier, le Bureau de l'Union a publié un numéro de Plant Variety Protection.

[Fin du document]